

Chapitre 84 - Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques, parties de ces machines ou appareils

1) Sont exclus de ce chapitre :

- a) les meules et articles similaires à moudre et autres articles du chapitre 68 ;
- b) les machines, appareils ou engins (pompes, par exemple) en céramique et les parties en céramique des machines, appareils ou engins en toutes matières (Chapitre 69) ;
- c) la verrerie de laboratoire (n°70.17) ; les ouvrages en verre pour usages techniques (n°70.19 ou 70.20) ;
- d) les articles des n°73.21 ou 73.22, ainsi que les articles similaires en autres métaux communs (Chapitres 74 à 76 ou 78 à 81) ;
- e) les aspirateurs du n°85.08 ;
- f) les appareils électromécaniques à usage domestique du n°85.09 ; les appareils photographiques numériques du n°85.25 ;
- g) les balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur (n°96.03).

2) Sous réserve des dispositions de la Note 3 de la section 16 et de la Note 9 du présent chapitre, les machines et appareils susceptibles de relever à la fois des n°84.01 à 84.24 ou du n°84.86, d'une part, et des n°84.25 à 84.80, d'autre part, sont classés dans les n°84.01 à 84.24 ou dans le n°84.86, selon le cas.

Toutefois, ne relèvent pas du n°84.19 :

- a) les couveuses et éleveuses artificielles pour l'aviculture et les armoires et étuves de germination (n°84.36) ;
- b) les appareils mouilleurs de grains pour la minoterie (n°84.37) ;
- c) les diffuseurs de sucrerie (n°84.38) ;
- d) les machines et appareils thermiques pour le traitement des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles (n°84.51) ;
- e) les appareils et dispositifs conçus pour réaliser une opération mécanique, dans lesquels le changement de température, encore que nécessaire, ne joue qu'un rôle accessoire ;

Ne relèvent pas du n°84.22 :

- a) les machines à coudre pour la fermeture des emballages (n°84.52) ;
- b) les machines et appareils de bureau du n°84.72 ;

Ne relèvent pas du n°84.24 :

- a) les machines à imprimer à jet d'encre (n°84.43) ;
- b) les machines à découper par jet d'eau (n°84.56).

3) Les machines-outils travaillant par enlèvement de toutes matières susceptibles de relever du n°84.56, d'une part, et des n°84.57, 84.58, 84.59, 84.60, 84.61, 84.64 ou 84.65, d'autre part, sont classées au n°84.56.

4) Ne relèvent du n°84.57 que les machines-outils pour le travail des métaux, autres que les tours (y compris les centres de tournage), qui peuvent effectuer différents types d'opérations d'usinage, soit par :

- a) changement automatique des outils au départ d'un magasin conformément à un programme d'usinage (centres d'usinage),
- b) utilisation automatique, simultanée ou séquentielle, de diverses unités d'usinage travaillant une pièce à poste fixe (machines à poste fixe), ou
- c) transfert automatique de la pièce à travailler devant différentes unités d'usinage (machines à stations multiples).

5) a) On entend par machines automatiques de traitement de l'information au sens du n°84.71 les machines aptes à :

- 1° enregistrer le ou les programmes de traitement et au moins les données immédiatement nécessaires pour l'exécution de ce ou de ces programmes ;
- 2° être librement programmées conformément aux besoins de l'utilisateur ;
- 3° exécuter des traitements arithmétiques définis par l'utilisateur ; et
- 4° exécuter, sans intervention humaine, un programme de traitement dont elles doivent pouvoir, par décision logique, modifier l'exécution au cours du traitement.

b) Les machines automatiques de traitement de l'information peuvent se présenter sous forme de systèmes comprenant un nombre variable d'unités distinctes.

c) Sous réserve des dispositions des paragraphes D) et E) ci-après, est à considérer comme faisant partie d'un système de traitement automatique de l'information toute unité remplissant simultanément les conditions suivantes :

- 1° être du type utilisé exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information ;
- 2° être connectable à l'unité centrale de traitement soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres unités ; et
- 3° être apte à recevoir ou à fournir des données sous une forme - codes ou signaux - utilisable par le système.

Les unités d'une machine automatique de traitement de l'information, présentées isolément, relèvent du n°84.71.

Toutefois, les claviers, les dispositifs d'entrée à coordonnées x, y et les unités de mémoires à disques, qui remplissent les conditions énoncées aux paragraphes C-2° et C-3° ci-dessus sont toujours à classer en tant qu'unités dans le n°84.71

d) Le n°84.71 ne couvre pas les appareils ci-après lorsqu'ils sont présentés séparément, même s'ils remplissent toutes les conditions énoncées à la Note 5 C) :

- 1° les imprimantes, les copieurs, les télécopieurs, même combinés entre eux ;
- 2° les appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu) ;
- 3° les enceintes et microphones ;
- 4° les caméras de télévision, les appareils photographiques numériques et les caméscopes ; ou

- 5° les moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision.

e) Les machines incorporant une machine automatique de traitement de l'information ou travaillant en liaison avec une telle machine et exerçant une fonction propre autre que le traitement de l'information, sont à classer dans la position correspondant à leur fonction ou à défaut, dans une position résiduelle.

6) Relèvent du n°84.82 les billes d'acier calibrées, c'est-à-dire les billes polies dont le diamètre maximal ou minimal ne diffère pas de plus de 1 % du diamètre nominal, à condition toutefois que cette différence (tolérance) n'excède pas 0,05 mm.

Les billes d'acier ne répondant pas à la définition ci-dessus sont classées au n°73.26.

7) Sauf dispositions contraires et sous réserve des prescriptions de la Note 2 ci-dessus, ainsi que de la Note 3 de la section 16, les machines à utilisations multiples sont classées à la position visant leur utilisation principale. Si une telle position n'existe pas ou lorsqu'il n'est pas possible de déterminer l'utilisation principale, les machines à utilisations multiples sont classées au n°84.79.

Relèvent également, en tout état de cause, du n°84.79 les machines de corderie ou de câblerie (toronneuses, commetteuses, machines à câbler, par exemple) pour toutes matières.

8) Pour l'application du n°84.70, l'expression de poche s'applique uniquement aux machines dont les dimensions n'excèdent pas 170 mm x 100 mm x 45 mm.

9) a) Les Notes 8 a) et 8 b) du chapitre 85 s'appliquent également aux expressions dispositifs à semi-conducteur et circuits intégrés électroniques telles qu'utilisées dans la présente Note et dans le n°84.86. Toutefois, aux fins de cette Note et du n°84.86, l'expression dispositifs à semi-conducteur couvre également les dispositifs photosensibles à semi-conducteur et les diodes émettrices de lumière.

b) Pour l'application de cette Note et du n°84.86, l'expression fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat couvre la fabrication des substrats utilisés dans de tels dispositifs. Elle ne couvre pas la fabrication de verre ou l'assemblage de plaquettes de circuits imprimés ou d'autres composants électroniques sur l'écran plat. Les dispositifs d'affichage à écran plat ne couvre pas la technologie à tube cathodique.

c) Le n°84.86 comprend également les machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour :

- 1° la fabrication ou la réparation des masques et réticules,
- 2° l'assemblage des dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques,
- 3° le levage, la manutention, le chargement et le déchargement des lingots, des plaquettes ou des dispositifs semi-conducteurs, des circuits électroniques intégrés et des dispositifs d'affichage à écran plat.

d) Sous réserve des dispositions de la Note 1 de la section 16 et de la Note 1 du chapitre 84, les machines et appareils répondant aux spécifications du libellé du

n°84.86 devront être classés sous cette position, et non dans une autre position de la Nomenclature.

Notes de sous-positions

1) Au sens du n°8471.49, on entend par systèmes les machines automatiques de traitement de l'information dont les unités répondent simultanément aux conditions énoncées dans la Note 5 C) du chapitre 84 et qui comportent au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée (un clavier ou un scanner, par exemple) et une unité de sortie (une console de visualisation ou une imprimante, par exemple).

2) Le n°8482.40 s'applique uniquement aux roulements comportant des galets cylindriques d'un diamètre constant n'excédant pas 5 mm et dont la longueur est égale ou supérieure à trois fois le diamètre. Ces galets peuvent être arrondis à leurs extrémités.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
840110.00.000	Reacteurs nucléaires	NMB	10	18	2		2
840120.00.000	Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	NMB	10	18	2		2
840130.00.000	Éléments combustibles (cartouches) non irradiés	NMB	10	18	2		2
840140.00.000	Parties de réacteurs nucléaires	NMB	10	18	2		2
840211.00.000	Chaudières aquatubulaires à vapeur d'une production > 45 t/h	NMB	10	18	2		2
840212.00.000	Chaudières aquatubulaires à vapeur d'une production ≤ 45 t/h	NMB	10	18	2		2
840219.00.000	Autres chaudières à vapeur y.c.chaudières mixtes	NMB	10	18	2		2
840220.00.000	Chaudières dites à eau surchauffée	NMB	10	18	2		2
840290.00.000	Parties de chaudières du 8402	NMB	10	18	2		2
840310.00.000	Chaudières pour le chauffage central, autres que celles du 8402	NMB	10	18	2		2
840390.00.000	Parties de chaudières pour le chauffage central relevant du 8403	NMB	10	18	2		2
840410.00.000	Appareils auxiliaires pour chaudières des n°84.02, 84.03	NMB	10	18	2		2
840420.00.000	Condenseurs pour machines à vapeur	NMB	10	18	2		2
840490.00.000	Parties d'app.auxil.pour chaudières parties de condensateur machi.a vapeur	NMB	10	18	2		2
840510.00.000	Gen.rateurs de gaz à l'air, à l'eau... d'acétylène et similaires avec ou sans leur purat	NMB	10	18	2		2
840590.00.000	Parties des générateurs de gaz à l'air à l'eau... et similaires	NMB	10	18	2		2
840610.00.000	Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux	NMB	10	18	2		2
840681.00.000	Turbines à vapeur de puissance > 40 mw	NMB	10	18	2		2
840682.00.000	Turbines à vapeur de puissance ≤ 40 mw	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
840690.00.000	Parties de turbines à vapeur	NMB	10	18	2		2
840710.00.000	Moteurs à explosion pour l'aviation	NMB	20	18	2		2
840720.10.000	Moteurs d'embarcation de 10000kg au moins	NMB	10	18	2		2
840721.00.000	Moteurs à explosion pour la propulsion de bateaux de type hors-bord	NMB	20	18	2		2
840729.20.000	Moteurs d'embarcation de plus 10000kg	NMB	10	18	2		2
840731.00.000	Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion d'1 cylindrie <50 cm3	NMB	10	18	2		
840732.00.000	Moteurs à piston alternatif des types pour la propulsion d'1 cylindrie >50cm et <250 cm3	NMB	20	18	2		
840733.00.000	Moteurs piston altera. types utilisés pour propulsion véhicules cylindré >250 cm3 <1000 cm3	NMB	20	18	2		
840734.00.000	Moteurs piston alterna. pour propulsion véhicules cylindrée >1000 cm3	NMB	20	18	2		
840790.00.000	Moteurs à piston pour véhicules terrestre autres que du 840731 à 840734	NMB	20	18	2		2
840810.10.000	moteurs diesel hors-bord	NMB	20	18	2		2
840810.91.000	moteurs diesel d'embarcation de 10000 gk ou moins de charge	NMB	20	18	2		2
840810.92.000	Moteurs d'embarcation de plus de 10.000 kg	NMB	10	18	2		2
840820.10.000	Moteurs diesel pour véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée < 50 cm3	NMB	20	18	2		2
840820.20.000	moteurs diesel pour véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm3 et <= 250 cm3	NMB	20	18	2		2
840820.30.000	Moteurs diesel pour veh du chap 87, d'une cylindrée > 250 cm3 mais < 1.000 cm3	NMB	20	18	2		2
840820.40.000	Moteurs diesel pour veh du chap 87, d'une cylindrée excédant 1.000 cm3 (*)	NMB	20	18	2		2
840890.00.000	Autres moteurs diesel	NMB	20	18	2		
840910.00.000	Parties reconnaissables exclusivement ou principalement destinées aux moteurs pour aviation	NMB	20	18	2		
840991.00.000	Parties moteurs à piston à allumage par étincelles	NMB	20	18	2		0
840999.00.000	Parties de moteurs des n°84.07 et 84.08 autres que du 840910 et 840991	NMB	20	18	2		2
841011.00.000	Turbines et roues hydrauliques d'une puissance <= 1000 kW	NMB	10	18	2		2
841012.00.000	Turbines et roues hydrauliques d'une puissance > 1000 kW et <= 10.000 kW	NMB	10	18	2		2
841013.00.000	Turbines et roues hydrauliques d'une puissance > 10.000 kW	NMB	10	18	2		2
841090.00.000	Parties de turbines et roues hydrauliques y.c. les régulateurs	NMB	10	18	2		2
841111.00.000	Turboreacteurs d'une poussée <= 25 kn	NMB	10	18	2		2
841112.00.000	Turboreacteurs d'une poussée > 25 kn	NMB	10	18	2		2
841121.00.000	Turbopropulseurs d'une puissance <= 1100 kW	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
841122.00.000	Turbopropulseurs d'une puissance > 1100 kW	NMB	10	18	2		2
841181.00.000	Turbines à gaz d'une puissance <= 5000 kW	NMB	10	18	2		2
841182.00.000	Turbines à gaz d'une puissance > 5000 kW	NMB	10	18	2		2
841191.00.000	Parties de turboreacteurs ou de turbopropulseurs	NMB	10	18	2		2
841199.00.000	Parties d'autres turbines à gaz	NMB	10	18	2		2
841210.00.000	Propulseurs à réaction autres que les turboreacteurs	NMB	10	18	2		2
841221.00.000	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres)	NMB	10	18	2		2
841229.00.000	Autres moteurs hydrauliques	NMB	10	18	2		2
841231.00.000	Moteurs pneumatiques à mouvement rectiligne (cylindre)	NMB	10	18	2		2
841239.00.000	Autres moteurs pneumatiques	NMB	10	18	2		2
841280.00.000	Autres moteurs et machines motrices du 8412	NMB	10	18	2		2
841290.00.000	Parties de moteurs et de machines motrices	NMB	10	18	2		2
841311.00.000	Pompes à carburants des types utilisés dans garages et stations-service	NMB	10	18	2		2
841319.00.000	Autres pompes à dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif	NMB	10	18	2		2
841320.00.000	Pompes à bras, autres que des n°841311 ou 841319.	NMB	10	18	2		2
841330.00.000	Pompes à carburant, à huile ou liquide de refroidissement pour moteurs essence ou diesel	NMB	10	18	2		2
841340.00.000	Pompes à béton	NMB	10	18	2		2
841350.00.000	Autres pompes volumétriques alternatives,	NMB	10	18	2		2
841360.00.000	Autres pompes volumétriques rotatives	NMB	10	18	2		2
841370.00.000	Autres pompes centrifuges,	NMB	10	18	2		2
841381.00.000	Autres pompes	NMB	10	18	2		2
841382.00.000	Elevateurs à liquides	NMB	10	18	2		2
841391.00.000	Parties des pompes du 84.13	NMB	10	18	2		2
841392.00.000	Parties d'élevateurs à liquides du 84.13	NMB	10	18	2		2
841410.00.000	Pompes à vide	NMB	10	18	2		2
841420.00.000	Pompes à air à main ou à pied	NMB	20	18	2		2
841430.00.000	Compresseurs des types dans les équipements frigorifiques	NMB	10	18	2		2
841440.00.000	Compresseurs d'air, montés sur châssis à roues et remorquables	NMB	10	18	2		2
841451.00.000	Ventilateurs d'appartement ou domestiques d'une puissance <= 125 w	NMB	20	18	2		2
841459.00.000	Ventilateurs autres que domestiques	NMB	20	18	2		2
841460.00.000	Hottes aspirantes dont le plus grand côté horizontal <= 120 cm	NMB	20	18	2		2
841480.00.000	Appareils pour filtration d'air autres que 841451 à 841460	NMB	20	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
841490.00.000	Parties des appareils de filtration et d'épuration d'air	NMB	10	18	2		2
841510.00.000	Conditionneurs d'air monobloc de type mural ou fenêtre ou split-system	NMB	30	18	2		2
841520.00.000	Mach.pr conditionner l'air de types utilisés ds les véhicules automob	NMB	30	18	2		2
841581.00.000	Machines et app.de conditionnement d'air avecdispositif de refr.& soup d'invers cyc ther	NMB	30	18	2		2
841582.00.000	Machines et appar.de condition de l'air avec disposition de réfrigération	NMB	10	18	2		2
841583.00.000	Machines et app.de condition de l'air sans dispositifs de réfrigération	NMB	10	18	2		2
841590.00.000	Parties de machines et appareils de condition de l'air	NMB	20	18	2		2
841610.00.000	Brûleurs à combustibles liquides	NMB	10	18	2		2
841620.00.000	Autres brûleurs y.c. les brûleurs mixtes	NMB	0	0	2		2
841630.00.000	Foyers automatiques, y.c. avant-foyers et grilles mécaniques	NMB	0	0	2		2
841690.00.000	Parties de foyers automatiques	NMB	10	18	2		2
841710.00.000	Fours non électriques pour grillage, fusion, ... des minerais ou métaux	NMB	10	18	2		2
841720.00.000	Fours non électriques de boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie	NMB	10	18	2		2
841780.00.000	Autres fours industriels, de laboratoires et incinérateurs, non électriques	NMB	10	18	2		2
841790.00.000	Parties de fours industriels, de laboratoires, incinérateurs non électriques	NMB	10	18	2		2
841810.00.000	Réfrigérateurs-congelateurs avec portes extérieures séparées	NMB	30	18	2		2
841821.00.000	Réfrigérateurs ménagers à compression	NMB	30	18	2		2
841829.00.000	Réfrigérateurs ménagers autres que des n°841810 à 841822	NMB	30	18	2		2
841830.00.000	Meubles congélateurs-conservateurs type coffre d'une capacité <= 800 l	NMB	30	18	2		2
841840.00.000	Meubles congélateurs-conservateurs type armoire <= 900 l	NMB	30	18	2		2
841850.00.000	Coffres, armoires, comptoirs similaires pour production du froid	NMB	30	18	2		2
841861.00.000	Groupes à compression à condenseur échangeur de chaleur	NMB	10	18	2		2
841869.00.000	Matériels, mach. et app.pr la production du froid, pompes à chaleur	NMB	10	18	2		2
841891.00.000	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	NMB	20	18	2		2
841899.10.000	Condenseurs et évaporateurs pour machines etappareils pour production de froid	NMB	10	18	2		2
841899.90.000	Parties et pièces des appareils et machines-du 8418 ndnca	NMB	20	18	2		2
841911.00.000	Chauffe-eau à chauffage instantané, à gaz	NMB	20	18	2		2
841919.00.000	Chauffe-eau non électriques à accumulation	NMB	20	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
841920.00.000	Sterilisateurs medico-chirurgicaux ou de laboratoires	NMB	5		2		2
841931.00.000	Sechoirs pour produits agricoles	NMB	10	18	2		2
841932.10.000	s.choirs .lectric pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou carton	NMB	10	18	2		2
841932.90.000	Autres s.choirs pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	NMB	10	18	2		2
841939.10.000	Autres appareils et dispositifs du 8419 à chauffage .lectrique	NMB	10	18	2		2
841939.90.000	Autres appareils et dispositifs du 8419 à chauffage non électrique	NMB	10	18	2		2
841940.00.000	Appareils de distillation ou rectification	NMB	10	18	2		2
841950.00.000	Echangeurs de chaleur	NMB	10	18	2		2
841960.00.000	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	NMB	10	18	2		2
841981.00.000	App.dispositifs pour préparation de boissons chaudes, chauf.& cuisson d'alim.	NMB	30	18	2		2
841989.11.000	appareil et dispositifs non electrics pour l'industrie de sucre	NMB	10	18	2		2
841989.12.000	appareils et dispositifs non electrics pour l'industrie de la minoterie	NMB	10	18	2		2
841989.13.000	Appareil et dispositifs non electrics pour l'industrie de malterie et brasserie	NMB	10	18	2		2
841989.14.000	Appareils et dispositifs non .lectrics pour l'indus de lait et traitmnt de ses pdts	NMB	10	18	2		2
841989.15.000	Appareils et dispositifs non .lectrics prpréparation des huiles et graisses altaires	NMB	10	18	2		2
841989.19.000	Autres Appareils et dispositifs non electrics pour l'indust.alimentaire	NMB	10	18	2		2
841989.20.000	Appareils et dispositifs non electrics pour l'industrie de caoutchouc	NMB	10	18	2		2
841989.30.000	Appareils et dispositifs non electrics pour les industries de plastique	NMB	10	18	2		2
841989.40.000	Appareil, dispost.non elect.p.indust sav, stea pfum, pharmac, cleur, verni, enc, teint, pate cel	NMB	10	18	2		2
841989.90.000	Autres appareils et dispositifs non électrique du 8419	NMB	10	18	2		2
841990.00.000	Parties des appareils et dispositifs du n°84.19	NMB	10	18	2		2
842010.00.000	Calandres et laminoirs	NMB	10	18	2		2
842091.00.000	Cylindres pour calandres et laminoirs	NMB	10	18	2		2
842099.00.000	Parties pour calandres et laminoirs autres que les cylindres	NMB	10	18	2		2
842111.00.000	Ecremeuses	NMB	10	18	2		2
842112.00.000	Essoreuses à linge	NMB	10	18	2		2
842119.00.000	Autres centrifugeuses et essoreuses centrifuges	NMB	10	18	2		2
842121.00.000	Appareils pour filtration ou epuration des eaux	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
842122.00.000	Appareils pour filtration ou epuration des boissons autres que l'eau	NMB	10	18	2		2
842123.00.000	Appar.pr filtration d'huiles minérales ds les moteurs diesel ou essence	NMB	10	18	2		2
842129.00.000	Autres appareils pour filtration ou epuration de liquides	NMB	10	18	2		2
842131.00.000	Filtre d'entree d'air pour moteur à allumage par etincelle ou compression	NMB	10	18	2		2
842139.00.000	Autres appareils pour la filtration ou l'epuration des gaz	NMB	10	18	2		2
842191.00.000	Parties de centrifugeuses y.c. d'essoreuses	NMB	10	18	2		2
842199.00.000	Parties des appareils du n°84.21 autres que du n°842191	NMB	10	18	2		2
842211.00.000	Machines à laver la vaisselle de type menager	NMB	30	18	2		2
842219.00.000	Machines à laver la vaisselle autres que de type menager	NMB	30	18	2		2
842220.00.000	Machines et appareils à nettoyer, sécher les bouteilles et autres..	NMB	10	18	2		2
842230.00.000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher, etiqueter, gazeifier les boissons...	NMB	10	18	2		2
842240.00.000	Autres machines et appareils à emballer ou emballer les marchandises	NMB	10	18	2		2
842290.00.000	Parties des machines et appareils du n°84.22	NMB	10	18	2		2
842310.00.000	Pese-personnes y.c. pese-bebes, balances de menage	NMB	30	18	2		2
842320.00.000	Bascules à pesage continu sur transporteur	NMB	10	18	2		2
842330.00.000	Bascules à pesees constantes etbalances etbascules ensacheuses ou doseuses	NMB	10	18	2		2
842381.00.000	Appareils de pesage, portee <=30 kg autre que 842310 à 842330	NMB	10	10	2		2
842382.00.000	Appareils et instruments de pesage d'une portee >30 kg et <= 5000 kg	NMB	10	10	2		2
842389.00.000	Appareils et instruments de pesage excedant 5000 kg	NMB	10	18	2		2
842390.00.000	Poids de toutes balances, parties d'appareils ou instruments de pesage	NMB	30	18	2		2
842410.00.000	Extincteurs même charges	NMB	10	18	2		2
842420.00.000	Pistolets à erographes et appareils similaires	NMB	10	18	2		2
842430.00.000	Machines et appareils à jet de sable, de vapeur et appareils à jets similaires	NMB	10	18	2		2
842481.10.000	Appareils à moteur pour l'agriculture ou l'horticulture	NMB	0	0	2		2
842481.90.000	Appareils mécaniques pour l'agriculture ou l'horticulture même mécanique	NMB	10	18	2		2
842489.10.000	Autres appareils à moteur autres que du 8424	NMB	10	18	2		2
842489.90.000	Autres appareils mécaniques du 8424	NMB	10	18	2		2
842490.00.000	Parties des autres appareils du n°84.24	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
842511.00.000	Palans à moteur électrique	NMB	10	18	2		2
842519.00.000	Autres Palans	NMB	10	18	2		2
842531.00.000	Treuil, cabestans, à moteur électrique	NMB	10	18	2		2
842539.00.000	Autres treuils, cabestans	NMB	10	18	2		2
842541.00.000	Elevateurs fixes de voitures pour garages	NMB	10	18	2		2
842542.00.000	Autres crics et verins hydrauliques	NMB	10	18	2		2
842549.10.000	Crics et verins pneumatiques	NMB	10	18	2		2
842549.90.000	Autres crics et verins du 8425	NMB	30	18	2		2
842611.00.000	Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	NMB	10	18	2		2
842612.10.000	chariots-cavaliers	NMB	10	18	2		2
842612.90.000	portiques mobiles sur pneumatiques	NMB	10	18	2		2
842619.00.000	Autres ponts et poutres roulants	NMB	10	18	2		2
842620.00.000	Grues à tour	NMB	10	18	2		2
842630.00.000	Grues sur portiques	NMB	10	18	2		2
842641.10.000	chariots-grues sur pneumatiques	NMB	10	18	2		2
842641.90.000	Autres machines et appareils autopropulsés sur pneumatiques	NMB	10	18	2		2
842649.00.000	Autres machines et appareils autopropulsés de manutention	NMB	10	18	2		2
842691.00.000	Machines de manutention conçues pour être montées sur véhicule routier	NMB	10	18	2		2
842699.00.000	Autres machines et appareils de déchargement ou manutention du 8426	NMB	10	18	2		2
842710.00.000	Chariots de manutention autopropulsés électriques avec dispositif de levage	NMB	10	18	2		2
842720.00.000	Autres chariots autopropulsés	NMB	10	18	2		2
842790.00.000	Autres chariots de manutention du 8427	NMB	10	18	2		2
842810.00.000	Ascenseurs et monte-charge	NMB	10	18	2		2
842820.00.000	Appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques	NMB	10	18	2		2
842831.00.000	Élévateur, transport, convoyeurs continus spécialement pour mines travaux sous-terrains	NMB	10	18	2		2
842832.00.000	Élévateurs, transporteurs, convoyeurs à action continue, à benne	NMB	10	18	2		2
842833.00.000	Élévateurs, transporteurs... à action continue à bande ou courroie	NMB	10	18	2		2
842839.00.000	Autres appareils élévateurs à action continue pour marchandises ndnca	NMB	10	18	2		2
842840.00.000	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	NMB	10	18	2		2
842860.00.000	Telepheriques, ... remonte-pente, mécanismes de traction pour funiculaires	NMB	10	18	2		2
842890.00.000	Autres machines et appareils du 8428	NMB	10	18	2		2
842911.00.000	Bouteurs et bouteurs biais autopropulsés à chenilles	NMB	10	18	2		2
842919.00.000	Autres bouteurs et bouteurs biais	NMB	10	18	2		2
842920.00.000	Niveleuses autopropulsées	NMB	10	18	2		2
842930.00.000	Decapeuses (scrapers) autopropulsées	NMB	10	18	2		2
842940.10.000	rouleaux compresseurs	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
842940.90.000	compacteuses et engins similaires ndca	NMB	10	18	2		2
842951.00.000	Chargeuses et chargeuses pelleteuses à chargement frontal	NMB	10	18	2		2
842952.00.000	Excavateurs, engins pouvant effectuer une rotation de 360x	NMB	10	18	2		2
842959.00.000	Excavateurs, pelle mécanique, chargeuse autres que du 842951 et 842952	NMB	10	18	2		2
843010.00.000	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	NMB	10	18	2		2
843020.00.000	Chasse-neige	NMB	10	18	2		2
843031.00.000	Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels autopropulsées	NMB	10	18	2		2
843039.00.000	Autres haveuses, abatteuses, machines à creuser les tunnels ou les galeries	NMB	10	18	2		2
843041.00.000	Machines de sondage ou forage autopropulsées	NMB	10	18	2		2
843049.00.000	Autres machines de sondage ou forage	NMB	10	18	2		2
843050.00.000	Autres machines et appareils autopropulsés	NMB	10	18	2		2
843061.00.000	Machines et appareils à tasser ou compacter, non autopropulsés	NMB	10	18	2		2
843069.00.000	Machines et appareils de terrassement non autopropulsés	NMB	10	18	2		2
843110.00.000	Parties de machines et appareils du n°84.25	NMB	10	18	2		2
843120.00.000	Parties de machines ou appareils du n°84.27	NMB	10	18	2		2
843131.00.000	Parties d'ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques du n°84.28	NMB	10	18	2		2
843139.00.000	Parties de machines et appareils du n°84.28 autres que du 843131	NMB	10	18	2		2
843141.00.000	Parties de pelles, godets, etc. des n°84.26, 84.29 ou 84.30	NMB	10	18	2		2
843142.00.000	Lames de bulldozers ou angledozers	NMB	10	18	2		2
843143.00.000	Parties des machines de sondage ou forage des n°8430.41 et 8430.49	NMB	10	18	2		2
843149.00.000	Parties de machines et appareils des n°84.26, 84.29, 84.30 ndca	NMB	10	18	2		2
843210.00.000	Charrues	NMB	0	0	2		2
843221.00.000	Herses à disques (pulvérisateurs)	NMB	0	0	2		2
843229.00.000	Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes..	NMB	0	0	2		2
843230.00.000	Semoirs, plantoirs et repiqueurs	NMB	0	0	2		2
843240.00.000	Epandeurs de fumiers et distributeurs d'engrais	NMB	0	0	2		2
843280.00.000	Machines appareils et engins pour travail du sol ndca	NMB	10	18	2		2
843290.00.000	Parties de machines, appareils, engins, agricoles, horticoles, sylvicoles	NMB	0	0	2		2
843311.00.000	Tondeuses à gazon à moteur, à dispositif de coupe horizontal	NMB	30	18	2		2
843319.00.000	Tondeuses à gazon autres que du n°843311	NMB	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
843320.00.000	Faucheuses, y.c. les barres de coupe à monter sur tracteur	NMB	0	0	2		2
843330.00.000	Autres machines et appareils de fenaison	NMB	10	18	2		2
843340.00.000	Presses à paille ou fourrage y.c presses ramasseuses	NMB	10	18	2		2
843351.00.000	Moissonneuses-batteuses	NMB	10	18	2		2
843352.00.000	Autres machines et appareils pour le battage	NMB	10	18	2		2
843353.00.000	Machines pour récolter des racines ou tubercules	NMB	10	18	2		2
843359.00.000	Autres machines et appareils pour la récolte	NMB	10	18	2		2
843360.00.000	Machines pour le triage... des oeufs, fruits et autres produits agricoles	NMB	10	18	2		2
843390.00.000	Parties de machines, appareils, engins agricoles, horticoles, sylvicoles	NMB	10	18	2		2
843410.00.000	Machines à traire	NMB	10	18	2		2
843420.00.000	Machines et appareils de laiterie	NMB	10	18	2		2
843490.00.000	Parties des machines à traire et appareils de laiterie	NMB	10	18	2		2
843510.00.000	Machines et app. presses, pressoirs... pour la fabrication du vin, cidre...	NMB	10	18	2		2
843590.00.000	Parties de machines et appareils presses, pressoirs...	NMB	10	18	2		2
843610.00.000	Machines et appareils pour préparation des aliments pour animaux	NMB	0	0	2		2
843621.00.000	Couveuses et eleveuses	NMB	10	18	2		2
843629.00.000	Machines et appareils pour l'aviculture	NMB	10	18	2		2
843680.00.000	Machines et appareils pour l'apiculture l'agriculture, l'horti.	NMB	0	0	2		2
843691.00.000	Parties de machines ou appareils d'aviculture	NMB	10	18	2		2
843699.00.000	Parties machines, appareils, agricoles, horticoles, sylvicoles, apicoles	NMB	10	18	2		2
843710.10.000	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains	NMB	10	18	2		2
843710.90.000	Machines pour nettoyage, triage, ou criblages légumes secs	NMB	10	18	2		2
843780.00.000	Machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales	NMB	10	18	2		2
843790.00.000	Parties de machines de nettoyage, triage, criblage de grains et légumes secs	NMB	20	18	2		2
843810.00.000	Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie... pâte alimentaire	NMB	10	18	2		2
843820.00.000	Machines et app. pour la confiserie, fabrication du cacao et chocolat	NMB	10	18	2		2
843830.00.000	Machines et appareils pour la sucrerie	NMB	10	18	2		2
843840.00.000	Machines et appareils pour la brasserie	NMB	10	18	2		2
843850.00.000	Machines et appareils pour le travail des viandes	NMB	10	18	2		2
843860.00.000	Machines et appareils pour la préparation des fruits ou légumes	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
843880.00.000	Mach.& app ndncapr fabric.d'alim.bois... ceux pour extrac.d'huile	NMB	10	18	2		2
843890.00.000	Parties de machines du n°84.38	NMB	10	18	2		2
843910.00.000	Machines et appareils pour la fabrication de la pate cellulosique	NMB	10	18	2		2
843920.00.000	Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	NMB	10	18	2		2
843930.00.000	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	NMB	10	18	2		2
843991.00.000	Parties de machines ou appareils de fabrica- tion de la pate cellulosique	NMB	10	18	2		2
843999.00.000	Parties de mach.et d'app.pr fabricat., finissa- ge du papier ou carton	NMB	10	18	2		2
844010.00.000	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure	NMB	10	18	2		2
844090.00.000	Parties des machines et appareils pour le brochage ou la reliure	NMB	10	18	2		2
844110.10.000	Cisailles, massicots, appareils pour coupage des épreuves fotogr. sur papier à usage photo	NMB	10	18	2		2
844110.90.000	Autres coupeuses de tous types	NMB	10	18	2		2
844120.00.000	Machines pour la fabrication de sacs, sa- chets ou enveloppes	NMB	10	18	2		2
844130.00.000	Machines pour la fabrication par moulage de boites, caisses, ...	NMB	10	18	2		2
844140.00.000	Machines à mouler les articles en pate à papier, papier ou carton	NMB	10	18	2		2
844180.00.000	Autres machines et appareils du n°84.41	NMB	10	18	2		2
844190.00.000	Parties de machines et appareils du 84.41	NMB	10	18	2		2
844230.00.000	Autres machines, appareils et matériel du n°84.42	NMB	10	18	2		2
844240.00.000	Parties de machines pour la préparation d'organes imprimants	NMB	10	18	2		2
844250.00.000	Organes imprimants non denommes de la position 8442.50	NMB	10	18	2		2
844311.00.000	Machines à imprimer offset alimentees en bobines	NMB	10	18	2		2
844312.00.000	Machines offset de bureau alimentees en feuilles 22 x 36 cm ou -..	NMB	10	18	2		2
844313.00.000	Autres machines et appareils à imprimer, offset	NMB	10	18	2		2
844314.00.000	Machi et appar à imprimer, typographiq, ali- mente en bobine, à l'exclus flexographes	NMB	10	18	2		2
844315.00.000	Machi et appar à imprimé, typographiq, qu'alimente en bobine, à l'exclus des flexo- graphes	NMB	10	18	2		2
844316.00.000	Machines et appar à imprimer, flexographes	NMB	10	18	2		2
844317.00.000	Machines et appar à imprimer, heliographi- ques	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
844319.00.000	Autres machines et appareils à imprimer, offset	NMB	10	18	2		2
844331.00.000	Machine avec au moins deux des fonctions suivantes : copie/transmission telecopie pour etre connect à une mach	NMB	10	18	2		2
844332.00.000	Autres machine, apte à etre connectee à une mach automatq de traitem de l'informat	NMB	10	18	2		2
844339.10.000	Autres imprimantes, appareil de photocopie à systeme optiq et appareil de thermocopie	NMB	20	18	2		2
844339.90.000	Autres imprimantes	NMB	10	18	2		2
844391.00.000	Partie et access. de mach et app. servant à l'impresse au moy de planche, cylindrene 84.42	NMB	10	18	2		2
844399.10.000	Parties et access. des app. de photocopie à systeme optiq ou par contact et thermocopie	NMB	20	18	2		2
844399.90.000	Parties et access. des autr imprimante, machi à copier, à telecopier, combinees ente elle	NMB	10	18	2		2
844400.00.000	Machines pour le filage, la texturation... des mat.textiles synth.ou artif.	NMB	10	18	2		2
844511.00.000	Machines cardees pour la préparation des matières textiles	NMB	10	18	2		2
844512.00.000	Machines peigneuses pour la préparation des matières textiles	NMB	10	18	2		2
844513.00.000	Machines, bancs à broches pour la préparation des matières textiles	NMB	10	18	2		2
844519.10.000	Egreneuses à coton	NMB	10	18	2		2
844519.90.000	machines pour la préparation des matières-textiles autres que du 844511 à 84451910	NMB	10	18	2		2
844520.00.000	Machines pour la filature des matières textiles	NMB	10	18	2		2
844530.00.000	Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	NMB	10	18	2		2
844540.00.000	Machines à bobiner (y.c les canetieres) ou à devider les matières textiles	NMB	10	18	2		2
844590.00.000	Autres machines pour préparation des matières textiles pour la filature	NMB	10	18	2		2
844610.00.000	Metiers à tisser pour tissus d'une largeur n'excedant pas 30 cm	NMB	10	18	2		2
844621.00.000	Metiers à tisser à moteur pour tissus d'une larg excedant 30 cm à navette	NMB	10	18	2		2
844629.00.000	Metiers à tisser à navettes pour tissus d'une largeur excedant 30cm	NMB	10	18	2		2
844630.00.000	Metiers à tisses sans navettes pour tissus excedant 30 cm de large	NMB	10	18	2		2
844711.00.000	Mach.et metiers à bonneterie circulaire à cylindre <= 165 mm de diametre	NMB	10	0	2		
844712.00.000	Machines et metiers à bonneterie circulaire à cylindre >165mm de diametre	NMB	10	0	2		

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
844720.00.000	Metiers à bonneterie rectilignes, machines de couture-tricotage	NMB	10	0	2		
844790.00.000	Autres machines et métiers du n°84.47	NMB	10	0	2		
844811.00.000	Ratiere, mecaniq jacquard, reducteur, perforatrice de carton	NMB	10	18	2		2
844819.00.000	Appareils auxiliaires pour machines des n°84.44, 84.45, 84.46, 84.47	NMB	10	18	2		2
844820.00.000	Parties et... du n°84.44 ou de leurs machines et appareils auxiliaires	NMB	10	18	2		2
844831.00.000	Garnitures de cardes pour machines du n°84.45	NMB	10	18	2		2
844832.10.000	parties et accessoires d'égreneuses à coton	NMB	10	18	2		2
844832.90.000	parties et accessoires des machines du 8445 ou leurs auxiliaires, exclus 844831 à 84483210	NMB	10	18	2		2
844833.00.000	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs pour machines du n°84.45	NMB	10	18	2		2
844839.00.000	Parties et accessoires des machines du n°84.45 ndnca	NMB	10	18	2		2
844842.00.000	Peignes, lisses et cadres de lisses pour metiers à tisser ou similaires	NMB	10	18	2		2
844849.00.000	Parties et accessoires de metiers à tisser et appareils auxiliaires ndnca	NMB	10	18	2		2
844851.00.000	Platines, aiguilles et simil... pr metiers à tisser, mach.et app.du n°8447	NMB	10	18	2		2
844859.00.000	Parties et accessoires de metiers à tisser mach.et app.du n°48.47 ndnca	NMB	10	18	2		2
844900.00.000	Machines et app.pr fabric.du feutre, nontisses y comp.chapeaux en feutre...	NMB	10	18	2		2
845011.00.000	Machines à laver le linge automat., d'une capacite de <=10kg de linge sec	NMB	30	18	2		2
845012.00.000	Machines à laver le linge à essoreuse centrif.incorpor., <= 10 kg de linge sec	NMB	30	18	2		2
845019.00.000	Machines à laver le linge sans assoreuse, capacite de <= 10kg de linge sec	NMB	30	18	2		2
845020.00.000	Machines à laver le linge, d'une capacite excédant 10 kg de linge sec	NMB	20	18	2		2
845090.00.000	Parties de machines à laver le linge	NMB	20	18	2		2
845110.00.000	Machines pour le nettoyage à sec des fils, tissus, ouvrages textiles	NMB	30	18	2		2
845121.00.000	Machines à sécher d'une capacite n'excédant pas 10 kg	NMB	10	18	2		2
845129.00.000	Machines à sécher d'une capacite excédant 10 kg de linge sec	NMB	10	18	2		2
845130.00.000	Machines et presses à repasser, y.c. les presses à fixer	NMB	10	18	2		2
845140.00.000	Machines de lavage, blanchiment ou teinture	NMB	10	18	2		2
845150.00.000	Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	NMB	10	18	2		2
845180.00.000	Autres machines et appareils du n°84.51	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
845190.00.000	Parties de machines et appareils du n°84.51	NMB	10	18	2		2
845210.00.000	Machines à coudre de type menager autres que machines du n°84.40	NMB	20	18	2		2
845221.00.000	Unités automatiques à coudre.	NMB	10	18	2		2
845229.00.000	Autres machines à coudre	NMB	10	18	2		2
845230.00.000	Aiguilles pour machines à coudre	NMB	20	18	2		2
845290.00.000	Parties et pieces detachees de machines à coudre autres que du 845240	NMB	20	18	2		2
845310.00.000	Machines et app.de prepar, tannage, trav.des cuirs ou peaux à mach.a coudre	NMB	10	18	2		2
845320.00.000	Machines et app.pr fabrication réparation des chaussures... machine à coudre	NMB	10	18	2		2
845380.00.000	Autres machines et appareils du n°84.53	NMB	10	18	2		2
845390.00.000	Parties des machines et appareils du n°84.53	NMB	10	18	2		2
845410.00.000	Convertisseurs pour metallurgie, acierie ou fonderie	NMB	10	18	2		2
845420.00.000	Lingotieres et poches de coulee, pour metallurgie, acierie ou fonderie	NMB	10	18	2		2
845430.00.000	Machines à couler (mouler), pour metallurgie, acierie ou fonderie	NMB	10	18	2		2
845490.00.000	Parties de convertisseurs, poches de coulee.	NMB	10	18	2		2
845510.00.000	Laminoirs à tubes	NMB	10	18	2		2
845521.00.000	Laminoirs à chaud et laminoirs combines à chaud et à froid	NMB	10	18	2		2
845522.00.000	Laminoirs à froid	NMB	10	18	2		2
845530.00.000	Cylindres de laminoirs	NMB	10	18	2		2
845590.00.000	Autres parties de laminoirs	NMB	10	18	2		2
845610.00.000	Machines outils opérant par laser... ou autre faisceau de lumière, de photons	NMB	10	18	2		2
845620.00.000	Machines outils operant par ultra-sons	NMB	10	18	2		2
845630.00.000	Machines outils operant par électro-érosion	NMB	10	18	2		2
845690.10.000	Machines- outils operant par proedes électrochimiq, par faisceaux d'elecrons ou ioniques	NMB	10	18	2		2
845690.20.000	Mach.outils pour la gravure à sec trace sur les matières semi-conductrices	NMB	10	18	2		2
845690.90.000	Autres machines et outils du n°84.56	NMB	10	18	2		2
845710.00.000	Centres d'usinage	NMB	10	18	2		2
845720.00.000	Machines à poste fixe pour le travail des metaux	NMB	10	18	2		2
845730.00.000	Machines à stations multiples pour le travail des metaux	NMB	10	18	2		2
845811.00.000	Tours horizontaux à commande numerique	NMB	10	18	2		2
845819.00.000	Tours horizontaux à autres tours	NMB	10	18	2		2
845891.00.000	Tours à commande numerique	NMB	10	18	2		2
845899.00.000	Tours à commande autre que numerique	NMB	10	18	2		2
845910.00.000	Unités d'usinage à glissieres	NMB	10	18	2		2
845921.00.000	Machines à percer à commande numerique	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
845929.00.000	Machines à percer autres qu'a commande numerique	NMB	10	18	2		2
845931.00.000	Aleseuses-fraiseuses à commande numerique	NMB	10	18	2		2
845939.00.000	Aleseuses-fraiseuses autre qu'a commande numerique	NMB	10	18	2		2
845940.00.000	Machines à aléser autres que celles du 845931 et 845939	NMB	10	18	2		2
845951.00.000	Machines à fraiser à console à commande numerique	NMB	10	18	2		2
845959.00.000	Machines à fraiser à console autre qu'a commande numerique	NMB	10	18	2		2
845961.00.000	Machines à fraiser à commande numerique	NMB	10	18	2		2
845969.00.000	Machines à fraiser autre qu'a commande numerique	NMB	10	18	2		2
845970.00.000	Machines à fileter ou à tarauder	NMB	10	18	2		2
846011.00.000	Machines à rectifier les surfaces planes d'au moins 0.01mm pres, à com.numerique	NMB	10	18	2		2
846019.00.000	Machines de precision à surfacer autre que 846011	NMB	10	18	2		2
846021.00.000	Machines à rectifier les surf.planes d'au moins 0.01mm pres à comande numeriq	NMB	10	18	2		2
846029.00.000	Machines à rectifier autre qu'a commande numerique	NMB	10	18	2		2
846031.00.000	Machines à affuter à commande numerique	NMB	10	18	2		2
846039.00.000	Machines à affuter autre qu'a commande numerique	NMB	10	18	2		2
846040.00.000	Machines à glacer ou roder	NMB	10	18	2		2
846090.00.000	Machines à ebarber, meuler, polir ou d'autres operat.de finis. à ceux de 84.61	NMB	10	18	2		2
846120.00.000	Etaux-limeurs et machines à mortaiser	NMB	10	18	2		2
846130.00.000	Machines à brocher	NMB	10	18	2		2
846140.00.000	Machines à tailler ou finir les engrenages	NMB	10	18	2		2
846150.00.000	Machines à scier ou tronconner	NMB	10	18	2		2
846190.00.000	Machines outils travaillant par enlevement de metal ndnca	NMB	10	18	2		2
846210.00.000	Machines (y.c.presses) à forger, estamper, moutons, marteaux-pilons et martin.	NMB	10	18	2		2
846221.00.000	Machines y.c. presses à rouler, cintrer, plier, planer, à commande numerique	NMB	10	18	2		2
846229.00.000	Machines y.c.presse à rouler, cintrer, plier, planer, autre qu'a commande numer	NMB	10	18	2		2
846231.00.000	Machines y.c. presses à cisailer à commande numerique à mach. combinees	NMB	10	18	2		2
846239.00.000	Machines y.c.presses à cisailer, autre qu'à commandes numeriques	NMB	10	18	2		2
846241.00.000	Mach. (y.c.presses) à poinconner, gruger y.c. mach.combinees à com. num.	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
846249.00.000	Mach.yc.presse à poinçonner, gruger y.c.mach.comb.autres qu'a commandes nume	NMB	10	18	2		2
846291.00.000	Presses hydrauliques	NMB	10	18	2		2
846299.00.000	Autres machines du n°84.62	NMB	10	18	2		2
846310.00.000	Bancs à étirer les barres, tubes, profiles, fils ou similaires	NMB	10	18	2		2
846320.00.000	Machines pour filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	NMB	10	18	2		2
846330.00.000	Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	NMB	10	18	2		2
846390.00.000	Machines outils pour travail des métaux sans enlèvement de matières	NMB	10	18	2		2
846410.00.000	Machines à scier pour le travail à froid du verre	NMB	10	18	2		2
846420.00.000	Machines à meuler ou polir pour le travail à froid du verre	NMB	10	18	2		2
846490.00.000	Autres machines-outils pour le travail à froid du verre du n°84.64	NMB	10	18	2		2
846510.00.000	Machines d'usinage multiple sans changement d'outils	NMB	10	18	2		2
846591.00.000	Machines à scier	NMB	10	18	2		2
846592.00.000	Machines à d.gauchir, à raboter à fraiser ou à moulurer	NMB	10	18	2		2
846593.00.000	Machines à meuler, poncer ou polir	NMB	10	18	2		2
846594.00.000	Machines à cintrer ou assembler	NMB	10	18	2		2
846595.00.000	Machines à percer ou mortaiser	NMB	10	18	2		2
846596.00.000	Machines à fendre, trancher ou dérouler	NMB	10	18	2		2
846599.00.000	Machines outils pour travail du bois, liège, os, du caoutchouc et du plastique	NMB	10	18	2		2
846610.00.000	Porte-outils et filières à déclenchement automatique	NMB	10	18	2		2
846620.00.000	Porte-pièces	NMB	10	18	2		2
846630.00.000	Dispositifs diviseurs et spéciaux se montant sur machines outils	NMB	10	18	2		2
846691.00.000	Accessoires pour machines du n°84.64	NMB	10	18	2		2
846692.00.000	Accessoires pour machines du n°84.65	NMB	0	0	2		2
846693.00.000	Accessoires pour machines du n°84.56 à 84.61 ndnca	NMB	10	18	2		2
846694.00.000	Accessoires pour autres machines des n°84.62 ou 84.63	NMB	10	18	2		2
846711.00.000	Outils pneumatiques rotatifs (même à percussion) pour emploi à la main	NMB	10	18	2		2
846719.00.000	Outils pneumatiques pour emploi à la main autre que du 846711	NMB	10	18	2		2
846721.00.000	perceuses tous genres, y comp les perforatrices rotatives	NMB	10	18	2		2
846722.00.000	scies et tronçonneuses	PCE	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
846729.00.000	Autres outils pneumatiques à moteur électrique incorpor. autres que 846721 et 846722	PCE	10	18	2		2
846781.00.000	Tronconneuse à chaîne pour emploi à la main	PCE	10	18	2		2
846789.00.000	Outils à moteur incorporé autre qu'électrique pour emploi à la main ndnca	PCE	10	18	2		2
846791.00.000	Parties de tronconneuse à chaîne pour emploi à la main	NMB	10	18	2		2
846792.00.000	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main	NMB	10	18	2		2
846799.00.000	Autres outils du n°84.67	NMB	20	18	2		2
846810.00.000	Chalumeaux guides à la main	NMB	10	18	2		2
846820.00.000	Machines et appareils aux gaz	NMB	10	18	2		2
846880.00.000	Machines et appareils pour brasage, soudage, trempe superficielle	NMB	10	18	2		2
846890.00.000	Parties des machines et appareils du n°84.68	NMB	10	18	2		2
846900.10.000	Machines à écrire autre que les imprimantes du n°84.43, machine pour le traitement de texte	NMB	20	18	2		2
846900.90.000	Autres machines du n°84.69	NMB	10	18	2		2
847010.00.000	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans énergie extérieure	NMB	10	18	2		2
847021.00.000	Machines à calculer électroniques comportant un organe imprimant	NMB	20	18	2		2
847029.00.000	Machines à calculer électroniques sans organe d'impression	NMB	20	18	2		2
847030.00.000	machines à calculer autres que des n°847010 à 847029	NMB	20	18	2		2
847050.00.000	Caisses enregistreuses	NMB	20	18	2		2
847090.00.000	Machines à affranchir, à établir les tickets... à dispositif de calcul	NMB	20	18	2		2
847130.00.000	Machines autom. de traitement de l'information numérique portative <= 10kg	NMB	10	18	2		2
847141.00.000	Mach.autom de traitmt. de l'information avec une unité d'entrée, de sortie	NMB	10	18	2		2
847149.00.000	Machines automatique pour traitement d'inform num.rique ss forme système autre que 847141	NMB	10	18	2		2
847150.00.000	Unit de trait num à n°847141 avec soit unit de mem, entrée ou sortie	NMB	10	18	2		2
847160.00.000	Unité d'entrée et de sortie comportant des unités de mémoire	NMB	10	18	2		2
847170.00.000	Unités de mémoire	NMB	10	18	2		2
847180.00.000	Unités de machine automatique de traitement d'information ndnca	NMB	10	18	2		2
847190.00.000	Machines autom.de traitement d'information autres que des n°847110 à 847149	NMB	10	18	2		2
847210.00.000	Duplicateurs	NMB	20	18	2		2
847230.00.000	Machines à traiter le courrier	NMB	20	18	2		2

Section 16 - Machines et appareils, matériel électrique

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
847290.00.000	Machines et appareils de bureau ndnca	NMB	20	18	2		2
847310.00.000	Parties et accessoires des machines du n°84.69	NMB	20	18	2		2
847321.00.000	Parties des machines à calculer électroniques des n°847010, 847021, 847029	NMB	20	18	2		2
847329.00.000	Parties des autres machines de la position n°84.70	NMB	20	18	2		2
847330.00.000	Parties et accessoires des machines du n°84.71	NMB	10	18	2		2
847340.00.000	Parties et accessoires des machines du n°84.72	NMB	20	18	2		2
847350.00.000	Parties et acces. utilisables sur les machines et app. des n°8469 à 8472	NMB	20	18	2		2
847410.00.000	Machines et appareils à trier, cribler, separer ou laver	NMB	10	18	2		2
847420.00.000	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser	NMB	10	18	2		2
847431.00.000	Bétonnières et appareils à gacher le ciment	NMB	10	18	2		2
847432.00.000	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	NMB	10	18	2		2
847439.00.000	Machines et appareils à mélanger, malaxer les matériaux solides	NMB	10	18	2		2
847480.00.000	Machines et appareils à traiter les matières minérales solides	NMB	10	18	2		2
847490.00.000	Parties des machines et appareils du n°84.74	NMB	10	18	2		2
847510.00.000	Machines pour l'assemblage des lampes... a enveloppe en verre	NMB	10	18	2		2
847521.00.000	Machines pour la fabrication des fibres optiques et ébauches	NMB	10	18	2		2
847529.00.000	Machines pour la fabric.le trav.a chaud du verre ou ouvrages en verre ndnca	NMB	10	18	2		2
847590.00.000	Parties des machines du n°84.75	NMB	10	18	2		2
847621.00.000	Machines autom.de vente de boisson avec dispositifs de chauch.et de réfrig	NMB	30	18	2		2
847629.00.000	Machines automatiques de vente de boissons autre que du n°847621	NMB	30	18	2		2
847681.00.000	Machines avec dispositifs de chauffage ou de réfrigération ndnca	NMB	30	18	2		2
847689.00.000	Machines automatiques de vente de produits autre que des n°847621 à 847681	NMB	30	18	2		2
847690.00.000	Parties de machines de vente de produits y.c monnayeurs	NMB	20	18	2		2
847710.00.000	Machines à mouler par injection	NMB	10	18	2		2
847720.00.000	Extrudeuses	NMB	10	18	2		2
847730.00.000	Machines à mouler par soufflage	NMB	10	18	2		2
847740.00.000	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	NMB	10	18	2		2
847751.00.000	Machines à mouler les pneumatiques, chambres à air ou à rechaper..	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
847759.00.000	Autres machines et appareils à mouler ou à former du n°84.77.	NMB	10	18	2		2
847780.00.000	Machines et appareils (presses pour caoutchouc ou plastique) ndnca	NMB	10	18	2		2
847790.00.000	Parties des machines et appareils du n°84.77	NMB	10	18	2		2
847810.00.000	Machines et appareils pour la préparation ou transformation du tabac	NMB	10	18	2		2
847890.00.000	Parties de machines pour la préparation ou transformation du tabac	NMB	10	18	2		2
847910.00.000	Machines et appareils pour travaux publics, bâtiment..	NMB	10	18	2		2
847920.00.000	Machines et appareils pour extraction d'huiles, savons, graisses alimentaires	NMB	10	18	2		2
847930.00.000	Machines et appareils pour le traitement du bois	NMB	10	18	2		2
847940.00.000	Machines de corderie ou de cablerie	NMB	10	18	2		2
847950.00.000	Robots industriels ndnca	NMB	10	18	2		2
847960.00.000	Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	NMB	10	18	2		2
847971.00.000	Passerelles d'embarquement pour passagers des types utilisés dans les aéroports	NMB	10	18	2		2
847979.00.000	Autres passerelles d'embarquement pour passagers	NMB	10	18	2		2
847981.00.000	Machines et appareils pour traitement des métaux	NMB	10	18	2		2
847982.00.000	Machines à mélanges, malaxer, concasser, boyer, cribler, tamiser, homogénéiser	NMB	10	18	2		2
847989.00.000	Machines et appareils du 8479	NMB	10	18	2		2
847990.00.000	Parties des machines et appareils du n°84.79	NMB	10	18	2		2
848010.00.000	Chassis de fonderie	NMB	10	18	2		2
848020.00.000	Plaques de fond pour moules	NMB	10	18	2		2
848030.00.000	Modèles pour moules	NMB	10	18	2		2
848041.00.000	Moules pour métaux... pour moulage par injection ou compression	NMB	10	18	2		2
848049.00.000	Moules pour métaux ou carbures métalliques pour moulage autre qu'injection	NMB	10	18	2		2
848050.00.000	Moules pour le verre	NMB	10	18	2		2
848060.00.000	Moules pour les matières minérales	NMB	10	18	2		2
848071.00.000	Moules pour caoutchouc ou plastiques pour moulage par injection	NMB	10	18	2		2
848079.00.000	Moules pour caoutchouc ou plastiques pour moulages autre qu'injection	NMB	10	18	2		2
848110.00.000	Detendeurs	NMB	20	18	2		2
848120.00.000	Valves pour transmissions oleohydrauliques ou pneumatiques	NMB	20	18	2		2
848130.00.000	Clapets et soupapes de retenue.	NMB	10	18	2		0
848140.00.000	Soupapes de trop plein ou sureté.	NMB	20	18	2		2
848180.00.000	Articles de robinetterie, à usages technique	NMB	20	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
848190.00.000	Parties d'articles des n°8481	NMB	20	18	2		2
848210.00.000	Roulements à billes	NMB	10	18	2		0
848220.00.000	Roulements à rouleaux coniques y.c. assemblages de cones, rouleaux coniques	NMB	10	18	2		2
848230.00.000	Roulements à rouleaux en forme de tonneau	NMB	10	18	2		2
848240.00.000	Roulements à aiguilles	NMB	10	18	2		2
848250.00.000	Roulements à rouleaux cylindriques	NMB	10	18	2		2
848280.00.000	Roulements y.c. les roulements combinés ndnca	NMB	10	18	2		2
848291.00.000	Billes, galets, rouleaux et aiguilles pour roulements	NMB	10	18	2		2
848299.00.000	Parties de roulements du 8482	NMB	10	18	2		2
848310.00.000	Arbres de transmission, arbres à cames, ... y.c. vilbrequins	NMB	10	18	2		2
848320.00.000	Palliés à roulements incorporés	NMB	10	18	2		2
848330.00.000	Palliés et coussinets	NMB	10	18	2		2
848340.00.000	Engrenages de friction, broche filete, reducteur, variateur de vitesse	NMB	10	18	2		2
848350.00.000	Volants et poulies y.c. poulies à mouffes,	NMB	10	18	2		2
848360.00.000	Embrayages, accouplements, joints d'articulation	NMB	10	18	2		2
848390.00.000	roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés s.par.mt, parties	NMB	10	18	2		2
848410.00.000	Joints metalloplastiques	NMB	10	18	2		2
848420.00.000	Joints d'étanchéité mécaniques	NMB	10	18	2		2
848490.00.000	Joints autres que metalloplastique	NMB	10	18	2		0
848610.00.000	Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	NMB	10	18	2		2
848620.10.000	Photorepéteurs	NMB	20	18	2		2
848620.20.000	Appareils pour l'écriture directe sur disque	NMB	10	18	2		2
848620.30.000	App pour la réalisation des traces de circuits, sur les mat semi conductrice sensibilisée	NMB	10	18	2		2
848620.90.000	machines et app. pour la fabrication de dispositif à semi, autre que ceux des n°84862010 - 84862030	NMB	10	18	2		2
848630.00.000	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	NMB	10	18	2		2
848640.00.000	Machines et appareils visées à la note 9 c) du présent chap	NMB	10	18	2		2
848690.00.000	Parties et accessoires des machines et appareils n°84.86	NMB	10	18	2		2
848710.00.000	Hélices pour bateaux et leurs pales	NMB	10	18	2		2
848790.10.000	Batis et socles de machines	PCE	10	18	2		2
848790.90.000	Parties du n°84.87 pour machines autres que batis et socles	NMB	10	18	2		2

Chapitre 85 - Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties, appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils

1) Sont exclus de ce chapitre :

- a) les couvertures, coussins, chancelières et articles similaires chauffés électriquement ; les vêtements, chaussures, chauffe-oreilles et autres articles chauffés électriquement se portant sur la personne ;
- b) les ouvrages en verre du n°70.11 ;
- c) les machines et appareils du n°84.86 ;
- d) Les aspirateurs des types utilisés en médecine, en chirurgie ou pour l'art dentaire ou vétérinaire (n°90.18) ;
- e) les meubles chauffés électriquement du chapitre 94.

2) Les articles susceptibles de relever des n°85.01 à 85.04, d'une part, et des n°85.11, 85.12, 85.40, 85.41 ou 85.42, d'autre part, sont classés dans ces cinq dernières positions.

Toutefois, les mutateurs à vapeur de mercure à cuve métallique restent compris au n°85.04.

3) Le n°85.09 couvre, sous réserve qu'il s'agisse d'appareils électromécaniques des types communément utilisés à des usages domestiques :

- a) les cireuses à parquets, broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes, de tous poids ;
- b) les autres appareils d'un poids maximal de 20 kg, à l'exclusion des ventilateurs et des hottes aspirantes à extraction ou à recyclage à ventilateur incorporé, même filtrantes (n°84.14), desessoreuses centrifuges à linge (n°84.21), des machines à laver la vaisselle (n°84.22), des machines à laver le linge (n°84.50), des machines à repasser (n°84.20 ou 84.51, selon qu'il s'agit de calandres ou non), des machines à coudre (n°84.52), des ciseaux électriques (n°84.67) et des appareils électrothermiques (n°85.16).

4) Au sens du n°85.23 :

- on entend par dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs (« cartes mémoire flash » ou « cartes à mémoire électronique flash », par exemple) les dispositifs de stockage ayant une fiche de connexion, comportant, sous une même enveloppe, une ou plusieurs mémoires flash (« E2 PROM FLASH », par exemple), sous forme de circuits intégrés, montés sur une carte de circuits imprimés. Ils peuvent comporter un contrôleur se présentant sous la forme d'un circuit intégré et des composants discrets passifs comme des condensateurs et des résistances ;
- l'expression cartes intelligentes s'entend des cartes qui comportent, noyées dans la masse, un ou plusieurs circuits intégrés électroniques (un microprocesseur,

une mémoire vive (RAM) ou une mémoire morte (ROM)) sous forme de puces. Ces cartes peuvent être munies des contacts, d'une bande magnétique ou d'une antenne intégrée mais ne contiennent pas d'autres éléments de circuit actifs ou passifs.

5) On considère comme circuits imprimés au sens du n°85.34 les circuits obtenus en disposant sur un support isolant, par out procédé d'impression (incrustation, électro-déposition, morsure, notamment) ou par la technologie des circuits dits « à couche », des éléments conducteurs, des contacts ou d'autres composants imprimés (inductances, résistances, capacités, par exemple) seuls ou combinés entre eux selon un schéma préétabli, à l'exclusion de tout élément pouvant produire, redresser, moduler ou amplifier un signal électrique (éléments à semi-conducteur, par exemple).

L'expression circuits imprimés ne couvre ni les circuits combinés avec des éléments autres que ceux obtenus au cours du processus d'impression, ni les résistances, condensateurs ou inductances discrets. Toutefois, les circuits imprimés peuvent être munis d'éléments de connexion non imprimés.

Les circuits à couche (mince ou épaisse) comportant des éléments passifs et actifs obtenus au cours du même processus technologique relèvent du n°85.42.

6) Aux fins du n°85.36, on entend par connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques les connecteurs qui servent simplement à aligner mécaniquement les fibres optiques bout-à-bout dans un système numérique à ligne. Ils ne remplissent aucune autre fonction telle que l'amplification, la régénération ou la modification d'un signal.

7) Le n°85.37 ne comprend pas les dispositifs sans fil à rayons infrarouges pour la commande à distance des appareils récepteurs de télévision et d'autres appareils électriques (n°85.43).

8) Au sens des n°85.41 et 85.42, on considère comme :

- a) diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur, les dispositifs de l'espèce dont le fonctionnement repose sur la variation de la résistivité sous l'influence d'un champ électrique ;
- b) circuits intégrés :
 - 1° les circuits intégrés monolithiques dans lesquels les éléments du circuit (diodes, transistors, résistances, capacités, inductances, etc.) sont créés dans la masse (essentiellement) et à la surface d'un matériau semi-conducteur (par exemple, silicium dopé, arséniure de gallium, silicium-germanium, phosphore d'indium), formant un tout indissociable ;
 - 2° les circuits intégrés hybrides réunissant, de façon pratiquement indissociable, par interconnexions ou câbles de liaison, sur un même substrat isolant (verre, céramique, etc.) des éléments passifs (résistances, capacités, inductances, etc.), obtenus par la technologie des circuits à couche mince ou épaisse et des éléments actifs (diodes, transistors, circuits intégrés monolithiques, etc.) obtenus par la technologie des semi-conducteurs. Ces circuits peuvent inclure également des composants discrets ;
 - 3° Les circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés, combinés de façon pratiquement

indissociable, reposant ou non sur un ou plusieurs substrats isolants et comportant ou non des broches, mais sans autres éléments de circuits actifs ou passifs.

Aux fins du classement des articles définis dans la présente Note, les n°85.41 et 85.42 ont priorité sur toute autre position de la Nomenclature, à l'exception du n°85.23 susceptible de les couvrir en raison notamment de leur fonction.

9) Au sens du n°85.48, on entend par piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage ceux qui sont devenus inutilisables en tant que tels par suite de bris, découpage, usure ou autres motifs ou qui ne sont pas susceptibles d'être rechargés.

Notes de sous-positions

1) Le n°8527.12 couvre uniquement les radiocassettes avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et dont les dimensions n'excèdent pas 170 mm x 100 mm x 45 mm.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
850110.00.000	Moteurs puissance <= 37,5 w groupes électrogènes exclus	NMB	10	18	2		2
850120.00.000	Moteurs universels de puissance excédant 37,5 w exclus groupes électrogènes	NMB	10	18	2		2
850131.00.000	Moteurs et générateurs à courant continu de puissance n'excédant pas 750w	NMB	10	18	2		2
850132.00.000	Moteurs et générateurs à courant continu puissance > 750w et < 75 kW	NMB	10	18	2		2
850133.00.000	Moteurs et générateurs à courant continu, de plus de 75 kW à 375 kW	NMB	10	18	2		2
850134.00.000	Machines génératrices à courant continu de puissance excédant 375 kW	NMB	10	18	2		2
850140.00.000	Autres moteurs à courant alternatif, monophasés	NMB	10	18	2		2
850151.00.000	Moteurs à courant alternatif, polyphases de puissance n'excédant pas 750w	NMB	10	18	2		2
850152.00.000	Moteurs à courant alternatif, polyphases d'une puissance >750 w <= 75 kW	NMB	10	18	2		2
850153.00.000	Moteurs à courant alternatif, polyphases excédant 75 kW de puissance	NMB	10	18	2		2
850161.00.000	Machines génératrices à courant alternatif (alternateur), puiss. <= 75 kva	NMB	10	18	2		2
850162.00.000	Mach. génératrices à courant altern. (alternateur), puis. > 75 kva <= 375 kva	NMB	10	18	2		2
850163.00.000	Machines génératrices à courant alternatif de + 375 kva et < 750 kva	NMB	10	18	2		2
850164.00.000	Machines génératrices à courant alternatif de puissance excédant 750 kva	NMB	10	18	2		2

Section 16 - Machines et appareils, matériel électrique

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
850211.00.000	Groupes électrogènes à moteur à piston par compres. (diesel) puis. <=75 kva	NMB	10	18	2		2
850212.00.000	Groupes électrogènes à moteur diesel, puissance >75 kva et <= 375 kva	NMB	10	18	2		2
850213.00.000	Groupes électrogènes à moteur à piston par compres. (diesel) puis. >375 kva	NMB	10	18	2		2
850220.00.000	Groupes électrogènes à moteur à piston alum. par étincelles (essence)	NMB	10	18	2		2
850231.00.000	Groupe électrogène à énergie éolienne	NMB	10	18	2		2
850239.00.000	Autres groupes électrogènes	NMB	10	18	2		2
850240.00.000	Convertisseurs rotatifs électriques	NMB	10	18	2		2
850300.00.000	Parties des machines des n°85.01, 85.02	NMB	10	18	2		2
850410.00.000	Ballast pour lampes ou tubes à décharge	NMB	10	18	2		2
850421.00.000	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance <= 650 kva	NMB	10	18	2		2
850422.00.000	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance > 650 kva <=10.000 kva	NMB	10	18	2		2
850423.00.000	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance >10.000 kva	NMB	10	18	2		2
850431.00.000	Autres transformateurs d'une puissance <= 1 kva	NMB	10	18	2		2
850432.00.000	Autres transformateurs d'une puissance > 1kva <= 16 kva	NMB	10	18	2		2
850433.00.000	Autres transformateurs d'une puissance > 16 kva <= 500 kva	NMB	10	18	2		2
850434.00.000	Autres transformateurs d'une puissance excédant 500 kva	NMB	10	18	2		2
850440.00.000	Convertisseurs statiques	NMB	10	18	2		2
850450.00.000	Autres bobines de réactance et autres selfs	NMB	10	18	2		2
850490.00.000	Autres parties électriques du 8504	NMB	10	18	2		2
850511.00.000	Aimants permanents et articles aimants en métal	NMB	10	18	2		2
850519.00.000	Aimants permanents et articles aimants en autres matières	NMB	10	18	2		2
850520.00.000	Accouplement, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	NMB	10	18	2		2
850590.00.000	Aimants y.c. les parties	NMB	10	18	2		2
850610.00.000	Piles batteries de piles électrique au bioxyde de manganèse	CRT	30	18	2		2
850630.00.000	Piles batterie de piles électrique à l'oxyde de mercure	NMB	30	18	2		2
850640.00.000	Piles, batteries de piles électrique à l'oxyde d'argent	NMB	30	18	2		2
850650.00.000	Piles et batteries de piles électriques, au lithium	NMB	30	18	2		2
850680.00.000	Piles et batteries de piles électriques autre que du 850610 à 850660	NMB	10	18	2		2
850690.00.000	Parties de piles et batteries de piles électriques	NMB	20	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
850710.00.000	Accumulateurs électriques au plomb pour le démarrage des moteurs à piston	NMB	30	18	2		2
850720.00.000	Autres accumulateurs au plomb	NMB	10	18	2		2
850730.00.000	Accumulateurs électriques au nickel-cadmium	NMB	20	18	2		2
850740.00.000	Accumulateurs électriques au nickel-fer	NMB	20	18	2		2
850750.00.000	Accumulateurs électriques au nickel-hydrure métallique	NMB	20	18	2		2
850760.00.000	Accumulateurs électriques y.c. leurs séparateur au lithium-ion	NMB	20	18	2		2
850780.00.000	Accumulateurs électriques autres que du 850710 à 850740	NMB	20	18	2		2
850790.00.000	Parties d'accumulateurs électriques du n°85.07	NMB	20	18	2		2
850811.00.000	Aspirateurs à moteur électrique incorporé, d'une puissance < 1.500W, réservoir < 20 l	NMB	30	18	2		2
850819.00.000	Autres aspirateurs à moteur électrique incorporé	NMB	30	18	2		2
850860.00.000	Autres aspirateurs	NMB	30	18	2		2
850870.00.000	Parties des aspirateurs	NMB	30	18	2		2
850940.00.000	Broyeurs et mélangeurs pour aliments presse-fruits, légumes à usage domest.	NMB	30	18	2		2
850980.00.000	Appareils domestiques électromécaniques à moteur électrique ndnca	NMB	30	18	2		2
850990.00.000	Parties d'appareils domestiques électromécaniques du n°85.09	NMB	20	18	2		2
851010.00.000	Rasoirs électriques	NMB	30	18	2		2
851020.00.000	Tondeuses électriques	NMB	30	18	2		2
851030.00.000	Appareil à épiler à moteur électrique	NMB	30	18	2		2
851090.00.000	Parties de rasoirs, de tondeuses... électriques	NMB	20	18	2		2
851110.00.000	Bougies d'allumage	CRT	20	18	2		2
851120.00.000	Magnetos, dynamos-magnetos, volants magnétiques	NMB	20	18	2		2
851130.00.000	Distributeurs, bobines d'allumage	NMB	20	18	2		2
851140.00.000	Demarres (même fonctionnant comme génératrices)	NMB	20	18	2		2
851150.00.000	Génératrices autres que du 851120 à 851140	NMB	20	18	2		2
851180.00.000	Appareils et dispositifs élect. d'allum. ou de démarrage pour moteur	NMB	20	18	2		2
851190.00.000	Parties d'appareils et dispositifs d'allumage ou démarrage pour moteurs	NMB	20	18	2		2
851210.00.000	App. d'éclairage ou de signalisation visuelle des types pour bicyclettes	NMB	20	18	2		2
851220.00.000	Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle autre que du 851210	NMB	20	18	2		2
851230.00.000	Appareils de signalisation acoustique	NMB	20	18	2		2
851240.00.000	Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs anti-buée	NMB	20	18	2		2

Section 16 - Machines et appareils, matériel électrique

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
851290.00.000	Parties des appareils du n°85.12, pour véhicules automobiles	NMB	20	18	2		2
851310.00.000	Lampes électriques portatives, exclus appareils d'éclairages du n°85.12	NMB	20	18	2		2
851390.00.000	Parties de lampes électriques portatives	NMB	20	18	2		2
851410.00.000	Fours à résistance indust. ou lab. (a chauffage indirect)	NMB	10	18	2		2
851420.00.000	Fours indust. ou de labo. fonctionnant par induction ou pertes dielect.	NMB	10	18	2		2
851430.00.000	Autres fours électriques	NMB	10	18	2		2
851440.00.000	Appareils de laboratoires pour traitement thermique	NMB	10	18	2		2
851490.00.000	parties des appareils du 8514	NMB	10	18	2		2
851511.00.000	Fers et pistolets à braser	NMB	10	18	2		2
851519.00.000	Autres machines et appareils pour le brassage fort ou tendre	NMB	10	18	2		2
851521.00.000	Machines et appareils pour soudage métaux par résistance entier ou partiel automatique	NMB	10	18	2		2
851529.00.000	Autres machines et appareils pour soudage des métaux par résistance	NMB	10	18	2		2
851531.00.000	Machines... automatiques pour soudage des métaux à l'arc, au jet de plasma	NMB	10	18	2		2
851539.00.000	Autres machines, appareils de soudage des métaux à l'arc, au jet de plasma	NMB	10	18	2		2
851580.00.000	Autres machines et appareils du 8515	NMB	10	18	2		2
851590.00.000	Parties des machines et appareils des n°85.15	NMB	10	18	2		2
851610.00.000	Chauffe-eau et thermo plongeurs électriques	NMB	30	18	2		2
851621.00.000	Radiateurs électriques à accumulation	NMB	30	18	2		2
851629.00.000	Appareils électriques pour chauffage des locaux, sols et similaires	NMB	30	18	2		2
851631.00.000	Seche-cheveux électrothermiques	NMB	30	18	2		2
851632.00.000	Appareils pour la coiffure électrothermiques	NMB	30	18	2		2
851633.00.000	Appareils électrothermiques pour sécher les mains	NMB	30	18	2		2
851640.00.000	Fers à repasser électriques	NMB	30	18	2		2
851650.00.000	Fours électriques à micro-ondes	NMB	30	18	2		2
851660.00.000	Fours, cuisinières, rechauds, grils et rotis.elect. y.c.tables de cuisson	NMB	30	18	2		2
851671.00.000	Appareils électrothermiques pour la préparation du the ou du cafe	NMB	30	18	2		2
851672.00.000	Grille-pain électrothermiques	NMB	30	18	2		2
851679.00.000	Appareils électrothermiques du 8516 autres que du 851610 à 851672	NMB	30	18	2		2
851680.00.000	Resistances chauffantes	NMB	30	18	2		2
851690.00.000	Parties des appareils du n°85.16	NMB	20	18	2		2
851711.00.000	Postes téléphoniques d'usage par fil, à combine sans fil	NMB	10	18	2		2
851712.00.000	Telephone pour reseaux cellulaires et pour autres reseaux sans fil	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DA S
851718.00.000	Postes téléphoniques par fil, à combine, téléphone cellulaire, autres que ceux n°851712 et 18	NMB	10	18	2		2
851761.00.000	Station de base	NMB	10	18	2		2
851762.00.000	Appareil pour la réception, conversation et l'émission, la transmission ... la voix, d'image	NMB	10	18	2		2
851769.00.000	Appareil pour la communication ds réseau filaire ou sans fil (1 réseau local ou étendu)	NMB	10	18	2		2
851770.00.000	Parties des appareils des n°8517.11 à 8517.69	NMB	10	18	2		2
851810.00.000	Microphones et leurs supports	NMB	30	18	2		2
851821.00.000	Haut-parleur unique monté dans son enceinte	NMB	30	18	2		2
851822.00.000	Haut-parleurs multiples montés dans son enceinte	NMB	30	18	2		2
851829.00.000	Haut-parleurs autres que du 851821 à 851822	NMB	30	18	2		2
851830.00.000	Écouteur et casque mm combinés avec micro, et ensemble ou assorti=micro+un/pl haut-parleur	NMB	30	18	2		2
851840.00.000	Amplificateurs électriques d'audiofréquences	NMB	30	18	2		2
851850.00.000	Appareils électriques d'amplification du son	NMB	30	18	2		2
851890.00.000	Parties d'appareils du n°8518	NMB	30	18	2		2
851920.00.000	Appar. fonctionnant par l'introduction d'1 pièce de monnaie, d'1 billet ou carte bancaire,	NMB	30	18	2		2
851930.00.000	Platines tourne-disques	NMB	30	18	2		2
851950.00.000	Répondeurs téléphoniques	NMB	30	18	2		2
851981.00.000	App d'enregist. ou de repro de son, d'enregist et de repro de son, avec support magnétique, optique	NMB	30	18	2		2
851989.00.000	Autres appareils d'enregistrement et/ou reproduction du n°85.19	NMB	30	18	2		2
852110.00.000	Appareils d'enregistrement ou reproduction vidéo à bandes magnétiques	NMB	30	18	2	24	2
852190.00.000	Appareils d'enregistrement ou reproduction vidéophoniques autres que 852110	NMB	30	18	2	0	2
852210.00.000	Lecteurs phonographiques pour app. du n°85.19 85.21	NMB	30	18	2		2
852290.00.000	Parties et accessoires des appareils des n°85.19 à 85.21	NMB	20	18	2		2
852321.00.000	Cartes munies d'une piste magnétique, même enregistrées, à l'exclusion des produits du chapitre 37	NMB	30	18	2		2
852329.00.000	Autres supports magnétiques, pour l'enregistrement de son, pour enregistrement analogique, à l'exclusion du chapitre 37	NMB	30	18	2		2
852341.00.000	Supports optiques non enregistrés	NMB	30	18	2		2
852349.00.000	Supports optiques enregistrés	NMB	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
852351.00.000	Dispositif de stockage à base de semi-conduct pour l'enregis du son à l'excluse du chap 37	NMB	30	18	2		2
852352.00.000	Carte intelligente pour l'enregis de son ou pour enregistr analogue, sauf le chapitre 37	NMB	30	18	2		2
852359.00.000	Autres support magnetiq à semi-conduct pour l'enregistr du son, à l'excluse du chap 37	NMB	30	18	2		2
852380.00.000	Disques, bande pour l'enregistr du son ou pour enregistr analogue, à l'exclusion du chap 37	NMB	30	18	2		2
852550.00.000	Appareils d'emission	NMB	10	18	2		2
852560.00.000	Appareils d'emission incorporant un appareil de reception	NMB	10	18	2		2
852580.10.000	Cameras de television,	NMB	10	18	2	24	2
852580.90.000	Appareils photographiques numeriques et camescopes	NMB	10	18	2		2
852610.00.000	Appareils de radiodetection et de radiosondage (radar)	NMB	10	18	2		2
852691.00.000	Appareils de radionavigation	NMB	10	18	2		2
852692.00.000	Appareils de radiotelecommande	NMB	10	18	2		2
852712.00.000	Radio cassettes de poche	NMB	30	18	2		2
852713.00.000	Appareils combines à un app. d'enregistrement ou de reproduction de son	NMB	30	18	2		2
852719.00.000	Appareils de radio diffusion telephonie ou telegraphie	NMB	30	18	2		2
852721.00.000	App.recept.de radiodiff., teleph. teleg. com.a 1 app.d'enreg./rep. du son	NMB	30	18	2		2
852729.00.000	Recepteurs de radiodiffusion teleph .telegraph/energ.ext.	NMB	30	18	2		2
852791.00.000	Autres app.recept pour la radiodiffus combines à un app.d'enregistr ou reproduct du son	NMB	30	18	2		2
852792.00.000	Autre app.recept pour la radiodiffus non combine d'enregis de son, mais à un app d'horlog	NMB	30	18	2		2
852799.00.000	Autres app.recept pour la radiodiffus du n°85.27 autre que ceux des n°8527.12 à 8527.92	NMB	30	18	2		2
852841.00.000	Moniteurs à tube cathodiq des type exclus ds les traitmt de l'info du n°84.71	NMB	20	18	2		2
852849.00.000	Autres moniteurs à tubes cathodique, n'incorporant pas d'app. de reception de television	NMB	20	18	2		2
852851.00.000	Moniteurs des type exclus ou princip ds 1 systeme de traitement de l'inform du n°84.71	NMB	20	18	2		2
852859.00.000	Autres moniteurs, n'incorporant pas d'app, de reception de television	NMB	20	18	2		2
852861.00.000	Projecteurs des type exclus ou princip ds 1 syst. de traitmnt de l'info du n°84.71	NMB	20	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
852869.00.000	Autres projecteurs, n'incorporant pas d'app. de reception de television	NMB	20	18	2		2
852871.00.000	App.recepteurs de televise, mm incorporant un recepteur non coneu pour 1 ecran	NMB	20	18	2		2
852872.00.000	App.recept de televise, en couleurs, avec recepteur ou enregistr ou de reprod	NMB	20	18	2		2
852873.00.000	App.recepteurs de televise, en monochromes, avec 1 recepteur, d'enregistr ou de reprod	NMB	20	18	2		2
852910.00.000	Antennes et reflecteurs d'antennes	NMB	20	18	2		2
852990.00.000	Parties... exclusivement... pour appareils des n°85.25 à 85.28 ndnca	NMB	20	18	2		2
853010.00.000	Appareils electriques de signalisation... pour voies ferrees ou similaires	NMB	10	18	2		2
853080.00.000	Appareils electriques pour voies ferrees ndnca	NMB	10	18	2		2
853090.10.000	Parties pour appareils pour voies ferr.esou similaires	NMB	10	18	2		2
853090.90.000	parties pour appareils du 8530 autres que pour voies ferr.es ou similaires	NMB	10	18	2		2
853110.00.000	Avertisseurs elect. pour protection contre vol ou incendie et similaires	NMB	20	18	2		2
853120.00.000	Panneaux indic. avec dispositif à cristaux liq.a diodes emettrices de lum.	NMB	20	18	2		2
853180.00.000	Appareils electriques de signalisation acoustique ou visuelle ndnca	NMB	20	18	2		2
853190.00.000	Parties des appareils du n°85.31	NMB	20	18	2		2
853210.00.000	Condensateurs fixes pour reseaux electriques de puissance reactive >=0.5 kva	NMB	10	18	2		2
853221.00.000	Condensateurs fixes au tantale	NMB	10	18	2		2
853222.00.000	Condensateurs fixes électrolytiques à l'aluminium	NMB	10	18	2		2
853223.00.000	Condensateurs fixes à dielectrique en ceramique à une seule couche	NMB	10	18	2		2
853224.00.000	Condensateurs fixes à dielectrique en ceramique multicouches	NMB	10	18	2		2
853225.00.000	Condensateurs fixes à dielectrique en papier ou en matières plastiques	NMB	10	18	2		2
853229.00.000	Condensateurs fixes ndnca	NMB	10	18	2		2
853230.00.000	Condensateurs variables ou ajustables	NMB	10	18	2		2
853290.00.000	Parties de condensateurs fixes	NMB	10	18	2		2
853310.00.000	Resistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	NMB	20	18	2		2
853321.00.000	Resistances fixes pour une puissance n'excedant pas 20 w	NMB	10	18	2		2
853329.00.000	Resistances fixes ndnca	NMB	10	18	2		2
853331.00.000	Resistances variables bobinees pour une puissance n'excedant pas 20 w	NMB	10	18	2		2
853339.00.000	Resistances variables bobinees ndnca	NMB	10	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
853340.00.000	Resistances variables, y.c. rheostats et potentiometres ndnca	NMB	10	18	2		2
853390.00.000	Parties de resistances electriques non chauffantes	NMB	10	18	2		2
853400.00.000	Circuits imprimés	NMB	10	18	2		2
853510.00.000	Fusibles et coupe-circuits à fusibles > 1000 volts	NMB	10	18	2		2
853521.00.000	Disjoncteurs pour tension < 72,5 kv	NMB	10	18	2		2
853529.00.000	Disjoncteurs de tension > 1000 volts ndnca	NMB	10	18	2		2
853530.00.000	Sectionneurs et interrupteurs pour une tension excédant 1000 volts	NMB	10	18	2		2
853540.00.000	Parafoudres, limiteurs de tension et etaleurs d'ondes pour tension +1000 v	NMB	10	18	2		2
853590.00.000	Appareils de coupure... protection +1000v pour circuits electriques ndnca	NMB	10	18	2		2
853610.00.000	Fusibles et coupe-circuits à fusibles <= 1000 volts	NMB	20	18	2		2
853620.00.000	Disjoncteurs <= 1000 volts	NMB	20	18	2		2
853630.00.000	App. pour la protection des circuits elect. <= 1000 volts ndnca	NMB	20	18	2		2
853641.00.000	Relais pour tension <= 60 v	NMB	20	18	2		2
853649.00.000	Relais d'une tension > 60 volts et <= 1000 volts autre que du n°853641	NMB	20	18	2		2
853650.00.000	Interrupteurs, sectionneurs commutateurs <= 1000 volts ndnca	NMB	20	18	2		2
853661.00.000	Douilles pour lampes pour une tension n'excédant pas 1000 volts	NMB	20	18	2		2
853669.00.000	Fiches et prises de courant pour une tension n'excédant pas 1000 volts	NMB	20	18	2		2
853670.00.000	Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou cables de fibres optiques	NMB	20	18	2		2
853690.00.000	Appareils de coupure de sectionnement de protect. <= 1000 volts ndnca	NMB	20	18	2		2
853710.00.000	Tableaux panneaux, consoles... pour une tension <= 1000 volts	NMB	10	18	2		2
853720.00.000	Tableaux, panneaux, consoles... pour une tention > 1000 volts	NMB	10	18	2		2
853810.00.000	Tableaux panneaux, consoles supp.du n°8537 depourvus de leur appareil	NMB	10	18	2		2
853890.00.000	Partie reconnaiss.etant exclusiv, princip.destine aux app. n°8535, 36, 37 ndnca	NMB	20	18	2		2
853910.00.000	Articles dits phares et projecteurs scelles	NMB	20	18	2		2
853921.00.000	Lampe à incand.halogene au tungstene exc ceux à ray.u/violet i/rouge	NMB	20	18	2		2
853922.00.000	Lampes et tubes à incnadesc. puissance <= 200 w et tension > 100 volt	NMB	20	18	2		2
853929.00.000	Lampes et tubes à incandescence autres que du 853922	NMB	20	18	2		2
853931.00.000	Lampe, tube à decharge fluorescent, cathode chaude exc ceux à rayon u/violet	NMB	20	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
853932.00.000	Lampes à vapeur de hg ou na, lampe à halogénure metal.exc ceux à r.u/violet	NMB	20	18	2		2
853939.00.000	Lampes et tubes à décharge, autres qu'a rayons ultraviolets	NMB	20	18	2		2
853941.00.000	Lampes à arc.	NMB	20	18	2		2
853949.00.000	Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges ndnca	NMB	20	18	2		2
853990.00.000	Parties des produits du n°85.39	NMB	20	18	2		2
854011.00.000	Tubes cathodiques pour téléviseurs couleurs et moniteurs vidéo	NMB	20	18	2		2
854012.00.000	Tubes cathodiques pour téléviseurs noir et blanc ou en autres monochromes	NMB	20	18	2		2
854020.00.000	Tubes pour caméras tv, convertisseur, intensificateur d'image, tube photocatode	NMB	20	18	2		2
854040.00.000	Tubes de visualisation des données graph. en couleur écran < 0.4 mm	NMB	20	18	2		2
854050.00.000	Tube de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres	NMB	20	18	2		2
854050.00.000	Tubes de visualisation des données graph. en noir/blanc en autre monochrome	NMB	20	18	2		2
854071.00.000	Magnétrons exclus tubes commodes par grilles	NMB	20	18	2		2
854079.00.000	Tubes pour hyperfréquence exclus tubes commandes par grilles	NMB	20	18	2		2
854081.00.000	Tubes de réception ou d'amplification	NMB	20	18	2		2
854089.00.000	Lampes, tubes et valves du 8540 ndnca	NMB	20	18	2		2
854091.00.000	Parties de tubes cathodiques	NMB	20	18	2		2
854099.00.000	Parties de lampes, tubes et valves électroniques autres que du 854091	NMB	20	18	2		2
854110.00.000	Diodes autres que photodiodes et diodes émettrices de lumière	NMB	10	18	2		2
854121.00.000	Transistors à pouvoir de dissipation < 1 w, phototransistors exclus	NMB	10	18	2		2
854129.00.000	Transistors (phototransistors exclus) autres que du 854121	NMB	10	18	2		2
854130.00.000	Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	NMB	10	18	2		2
854140.00.000	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur..diodes émettrices de lumière	NMB	10	18	2		2
854150.00.000	Dispositifs à semi-conducteur autres que du 854140	NMB	10	18	2		2
854160.00.000	Cristaux piezo-électriques montés	NMB	10	18	2		2
854190.00.000	Parties de diodes, transistors, autres dispositifs photosensibles du n°85.41	NMB	10	18	2		2
854231.00.000	Processeurs et contreurs, même avec des mémoire, des convertisseur, des amplificateur	NMB	10	18	2		2
854232.00.000	Mémoires électroniques	NMB	10	18	2		2
854233.00.000	Amplificateurs électroniques	NMB	10	18	2		2
854239.00.000	Autres circuits intégrés électroniques	NMB	10	18	2		2

Section 16 - Machines et appareils, matériel électrique

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
854270.00.000	micro-assemblages électroniques	NMB	10	18	2		2
854290.00.000	Parties de circuits integres et micro-assemblages électroniques	NMB	10	18	2		2
854310.00.000	Accélérateurs de particules	NMB	10	18	2		2
854320.00.000	Generateurs de signaux	NMB	10	18	2		2
854370.00.000	Autres machines et appareils electriques ayant une fonction propre, ndnca dans le chap 85	NMB	10	18	2		2
854390.00.000	Parties de machines et appareils electriques du n°85.43 ndnca	NMB	10	18	2		2
854411.00.000	Fils pour bobinages en cuivre	NMB	20	18	2		2
854419.00.000	Fils pour bobinages en autres matières	NMB	20	18	2		2
854420.00.000	Cables coaxiaux et autres conducteurs electriques coaxiaux	NMB	20	18	2		2
854430.00.000	Jeux de fils pr.bougies d'allum. electric utilises ds moyens de trans	NMB	20	18	2		2
854442.00.000	Autres conducteurs electriques, pour tensions < 1.000 V, munis de pieces de connection	NMB	20	18	2		2
854449.10.000	Autres conducteurs electriques, pour tensions n'excedant pas 80 Volts	NMB	20	18	2		2
854449.90.000	Autres conducteurs electriq, pour tensions excedant 80 Volts, mais < 1.000 V	NMB	10	18	2		2
854460.00.000	Conducteurs electriques pour tension excedant 1000 volts ndnca	NMB	10	18	2		2
854470.00.000	Cables de fibres optiques	NMB	10	18	2		2
854511.00.000	Électrodes des types utilises pour fours	NMB	10	18	2		2
854519.00.000	Électrodes pour usages electrique	NMB	20	18	2		2
854520.00.000	Balais pour usages electr.	NMB	20	18	2		2
854590.00.000	Articles en graphite ou carbone avec ou sans metal pour electricite ndnca	NMB	20	18	2		2
854610.00.000	Isolateurs en verre pour electricite	NMB	10	18	2		2
854620.00.000	Isolateurs en ceramique pour l'electricite	NMB	10	18	2		2
854690.00.000	Isolateurs en autres matières que le verre et ceramique pour l'electricite	NMB	10	18	2		2
854710.00.000	Pieces isolantes en ceramique	NMB	10	18	2		2
854720.00.000	Pieces isolantes en matières plastiques	NMB	10	18	2		2
854790.00.000	Tubes isolateurs et pieces de raccordement, en metaux com. isoles inter.	NMB	10	18	2		2
854810.00.000	Déchets et debris de piles de batteries de piles, d'accum. electrique	NMB	10	18	2		2
854890.00.000	Parties elect. de mach. d'appareils ndnca	NMB	10	18	2		2

407

Section 17 - Matériel de transport

1) La présente section ne comprend pas les articles des n°95.03 ou 95.08, ni les luges, bobsleighs et similaires (n°95.06).

2) Ne sont pas considérés comme parties ou accessoires, même lorsqu'ils sont reconnaissables comme destinés à du matériel de transport :

- a) les joints, rondelles et similaires en toutes matières (régime de la matière constitutive ou n°84.84) ainsi que les autres articles en caoutchouc vulcanisé non durci (n°40.16) ;
- b) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la section 15, en métaux communs (Section 15) et les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39) ;
- c) les articles du chapitre 82 (outils) ;
- d) les articles du n°83.06 ;
- e) les machines et appareils des n°84.01 à 84.79, ainsi que leurs parties ; les articles des n°84.81 ou 84.82 et, pour autant qu'ils constituent des parties intrinsèques de moteurs, les articles du n°84.83 ;
- f) les machines et appareils électriques, ainsi que les appareillages et accessoires électriques (Chapitre 85) ;
- g) les instruments et appareils du chapitre 90 ;
- h) les articles du chapitre 91 ;
- ij) les armes (Chapitre 93) ;
- k) les appareils d'éclairage et leurs parties, du n°94.05 ;
- l) les brosses constituant des éléments de véhicules (n°96.03).

3) Au sens des chapitres 86 à 88, les références aux parties ou aux accessoires ne couvrent pas les parties ou accessoires qui ne sont pas exclusivement ou principalement destinés aux véhicules ou articles de la présente section. Lorsqu'une partie ou un accessoire est susceptible de répondre à la fois aux spécifications de deux ou plusieurs positions de la section, il doit être classé dans la position qui correspond à son usage principal.

4) Dans la présente section :

- a) les véhicules spécialement conçus pour être utilisés sur route et sur rails sont à classer dans la position appropriée du chapitre 87 ;
- b) les véhicules automobiles amphibies sont à classer dans la position appropriée du chapitre 87 ;
- c) les véhicules aériens spécialement conçus pour pouvoir être utilisés également comme véhicules terrestres sont à classer dans la position appropriée du chapitre 88.

5) Les véhicules à coussin d'air sont à classer avec les véhicules les plus analogues :

- a) du chapitre 86 s'ils sont conçus pour se déplacer au-dessus d'une voie de guidage (aérotrains) ;
- b) du chapitre 87 s'ils sont conçus pour se déplacer au-dessus de la terre ferme ou indifféremment au-dessus de la terre ferme et de l'eau ;
- c) du chapitre 89 s'ils sont conçus pour se déplacer au-dessus de l'eau, même s'ils peuvent se poser sur des plages ou des débarcadères ou se déplacer également au-dessus de surfaces glacées.

Les parties et accessoires de véhicules à coussin d'air sont à classer dans les mêmes conditions que ceux des véhicules de la position dans laquelle ils sont rangés par application des dispositions qui précèdent.

Le matériel fixe pour voies d'aérotrains doit être considéré comme du matériel fixe de voies ferrées, et les appareils de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies d'aérotrains comme des appareils de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées.